



Municipalité de Val-Brillant
11, rue Saint-Pierre Ouest
Val-Brillant, Qc, G0J 3L0
Tél.: 418-742-3212
Télec.: 418-742-3624
valbrillant@globetrotter.net
Site Internet: val-brillant.ca

BULLETIN MUNICIPAL

Volume 4- Numéro 8 Août 2011

ADMINISTRATION

CONCOURS « NOUVEAU LOGO »

Le conseil municipal tient à remercier les 7 participants qui ont soumis de très belles épreuves dans le cadre du concours visant la confection d'un nouveau logo municipal. Pour déterminer le gagnant, le conseil a procédé par un système de pointage établi en fonction des critères publiés lors du concours. Le vote se faisait pour chaque épreuve sans connaissance du concepteur dont le nom avait été préalablement masqué par le personnel.

L'heureuse gagnante est Mme Josée Lauzier. Vous pouvez déjà admirer le résultat dans l'entête du présent bulletin. Naturellement la transition vers l'utilisation de ce nouveau logo se fera progressivement pour écouler la papeterie déjà imprimée avec l'ancien logo.

LOISIRS

FETE DU VILLAGE

Vous êtes invités à participer à une journée d'activités qui se tiendra le **20 août prochain dès 13h00 à la Cédrière**. Le tout débutera par une chasse aux trésors (équipe de 4 personnes) et à cela suivra un souper aux « hot dog » avec épluchette de blé d'inde et feu de camp. C'est gratuit! Apportez votre bonne humeur!

BIBLIOTHEQUE

Voici les heures d'ouverture de la Bibliothèque pour la période du **06 septembre au 22**

décembre 2011 : Mardi et Jeudi de 18h30 à 20 h et Samedi 10h à 13h.

Nous vous rappelons que le Club de lecture se poursuit pour les 2 prochaines semaines. Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par téléphone (pendant les heures ouvrables) au 742-3279 poste 7829 ou en tout temps, par courriel biblio@valbrillant.ca

URBANISME

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 09-2011 modifiant le règlement 02-2002 sur les permis et certificats.

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement numéros 09-2011

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil de la municipalité de Val-Brillant tiendra une Assemblée publique de consultation le 06 septembre 2011 à la salle du conseil (cédrière), au 38 rue des cèdres à Val-Brillant à compter de 19h30 dans le but de consulter la population sur le projet de règlement 09-2011 visant la modification du règlement 02-2002 sur les permis et certificats, ledit règlement a comme principal objet de modifier le règlement 02-2002 sur les permis et certificats dans le but



BULLETIN MUNICIPAL

Volume 4- Numéro 8 Août 2011

Suite...

d'augmenter les tarifs pour la délivrance d'un certificat pour l'implantation d'éoliennes et d'introduire des dispositions visant à définir les conditions d'émission d'un tel certificat.

Que le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Qu' au cours de cette Assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que le projet de règlement 09-2011 est disponible pour consultation au bureau municipal de Val-Brillant situé au 11, rue Saint-Pierre Ouest à Val-Brillant aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Val-Brillant, ce 15^e jour d'août 2011.

Lise Tremblay secrétaire-trésorière

DEROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR
UNE DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE CONCERNANT LE LOT
3864417 DU CADASTRE DU QUÉBEC,
SITUÉ AU 2^{ième} RANG OUEST À VAL-
BRILLANT.**

Avis public est par la présente donné par la soussignée à l'effet qu'une demande pour l'obtention d'une dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-2002

a été adressée à l'inspecteur municipal de la Municipalité de Val-Brillant en conformité avec le règlement numéro 09-2008 sur les dérogations mineures.

Le présent avis a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le Mardi 06 septembre 2011 à 19h30 à la Cédrière située au 38, rue des Cèdres, à Val-Brillant. Toute objection ou autre commentaire peuvent également être formulés auprès de la soussignée à la même adresse.

DESCRIPTION DU PROJET

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire un bâtiment d'entreposage dont le revêtement extérieur n'est pas autorisé par la réglementation municipale.

RAISON(S) DE CETTE DEMANDE

Le Règlement de zonage #03-2002, articles 6.6.1 et 6.6.2, de la Municipalité de Val-Brillant interdit le recouvrement d'un bâtiment avec de la toile de type mégadome et le demandeur désire obtenir l'autorisation d'utiliser ce type de revêtement.

Donné à Val-Brillant, ce 15^e jour d'août 2011.

Lise Tremblay secrétaire-trésorière